



ENTREPRISE



la Compagnie DU SPORT L'assurance de votre passion



BULLETIN DE SOUSCRIPTION RC Professionnelle EGA – Année 2024 réservé aux adhérents au SNGEA (Syndicat National des Educateurs Grimpe d'Arbres)

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE – CONTRAT N° : 129.230.930

Form fields for personal information: N° Adhérent SNGEA, NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse, CODE POSTAL, VILLE, Tél, E-mail, and a question about existing insurance with OUI/NON options.

Table with 3 columns: Description of coverage (Garantie obligatoire and Options facultatives), Cotisation, and Votre cotisation. Includes checkboxes for different professional categories and optional coverages.

Additional instructions: 'Additionner l'un de ces montants de cotisation UNIQUEMENT si vous souscrivez UNE SEULE OPTION. Si vous souscrivez LES DEUX OPTIONS, additionner seulement le montant du pack.'

TOTAL COTISATION TTC = []

Form for contact preferences: 'Souhaitez-vous être contacté pour une proposition d'assurance' with checkboxes for 'complémentaire Santé' and 'Indemnités Journalières'.

Fait à ... , le ... / ... / ...

Signature et cachet du souscripteur :

Joindre obligatoirement à votre demande votre facture 2024 d'adhésion au SNGEA et votre règlement de la cotisation.

* Si vous avez coché « NON », ajouter copie de vos diplôme, Carte Professionnelle et pièce d'identité et adresser le tout à : La Compagnie du Sport / MMA – 6 rue Faure du Serre – 05000 GAP – info@lacompaniedusport.com

LA COMPAGNIE DU SPORT – Tél. : 04.92.51.89.10 - E-mail : info@lacompaniedusport.com - WWW.LACOMPAGNIEDUSPORT.COM

AZZURO Assurances – sarl 2ABR Siège : 6 rue Faure du Serre 05000 GAP Tél. : 04.92.51.35.07

Bureau de Laragne : 42 Place de la Fontaine 05300 LARAGNE Tél. : 04.92.65.01.37

Agence de Serres : 6 rue Raymond Varanfrain 05700 SERRES Tél. : 04.92.67.01.32

Agence de Barcelonnette : 1 rue Béranger 04400 BARCELONNETTE Tél. : 04.92.81.33.38

RC Gap 91A20 - Siren : 451.424.477 RCS Gap / Code APE : 6622Z - Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617 - N° ORIAS 07003334 – www.orias.fr Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Pl. Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9 – Pour toute réclamation : La Compagnie du Sport, Service Réclamations, 6 r Faure du Serre, 05000 GAP



**Assurance Responsabilité Civile EGA
(EDUCATEUR GRIMPE D'ARBRES ADHÉRENT SNGEA)
CONTRAT N° : 129.230.930**

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

**ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE
(Garantie de base)**

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
	€	€
<u>ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET PROTECTION JURIDIQUE (RECOURS ET DEFENSE PENALE)</u>		
A – RESPONSABILITE CIVILE		
a) Avant livraison		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	8 000 000 (1) (3)	
SAUF :		
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 (1) (2)	NEANT
- limités en cas de faute inexcusable à	3 500 000 (1) (3)	NEANT
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs :		NEANT
- suite à incendie, explosion, dégât des eaux, autres dommages	1 547 550	206
- suite à vol	30 951	206
3) Dommages subis par les biens confiés, y compris les biens meubles loués ou empruntés	206 340	206
Dommages subis par les biens immeubles loués ou empruntés	2 063 400	206
b) Après livraison / responsabilité civile professionnelle		
Tous dommages confondus	2 579 250 (3)	516
c) Dommages immatériels non consécutifs	1 547 550 (3)	516
d) Dommages causés par des atteintes à l'environnement accidentelles.....	515 850 (3)	310
B - <u>ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE</u>	31 467	310

- (1) Ce montant n'est pas indexé.
(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont accordés sans limitation (art. L211.1 du code des Assurances).
(3) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.